



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fuite des cerveaux français à l'étranger

Question écrite n° 11071

Texte de la question

M. Victor Catteau alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre de lycéens français qui s'expatrient vers l'enseignement supérieur à l'étranger. Chaque année, les universités étrangères et en particulier les établissements nord-américains, accueillent de nombreux étudiants brillants issus du système d'éducation (public ou privé) français. Plusieurs raisons peuvent motiver ce choix : l'envie de découvrir une autre culture, de voyager ou d'avoir une expérience différente. Mais bien souvent, c'est en réalité la compétitivité et la qualité de ces universités qui font leur attractivité. De plus, la plateforme Parcoursup, en sélectionnant les étudiants de manière opaque et parfois incomprise, crée un effet de rejet de l'enseignement supérieur français. Si la France peut être fière d'envoyer ses étudiants à l'international, il est primordial qu'elle parvienne à les réinsérer sur son marché du travail et qu'elle maintienne une attractivité forte. Il s'interroge par conséquent sur le nombre d'étudiants français quittant chaque année les lycées français en direction d'universités étrangères, ainsi que les dispositifs envisagés par le Gouvernement pour lutter contre cette fuite des cerveaux, qui nuit à la productivité et au développement du pays.

Texte de la réponse

La procédure Parcoursup constitue depuis 2018 un progrès par rapport aux dispositifs antérieurs. Elle poursuit un cycle d'amélioration en continu, à l'écoute des usagers et des directives des pouvoirs publics. Les rapports parlementaires comme ceux remis au Parlement depuis 2018 par le Comité éthique et scientifique de Parcoursup en rendent compte. Si des jeunes français décident de rejoindre des formations à l'étranger, sur des segments très spécifiques, dont la plupart sont des formations très sélectives aux capacités d'accueil limitées et qui exigent donc de très bon dossiers, ce n'est pas en raison de la procédure Parcoursup sur laquelle les enquêtes annuelles montrent une satisfaction globale de ses usagers, mais parce que ce choix correspond à des projets personnels voire familiaux. Les démarches de communication de certains établissements supérieurs étrangers se sont probablement développées, notamment suite à la crise sanitaire qui avait réduit les mobilités internationales et donc limité leur recrutement à l'étranger. L'audience croissante des réseaux sociaux peut également rendre ces opérations de promotion plus visibles. Enfin, il y a lieu de rappeler que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche encourage par ailleurs les étudiants à avoir une expérience internationale durant leur parcours de formation. Des aides leurs sont destinées (bourse Erasmus, aide à la mobilité pour les étudiants boursiers). En ce qui concerne un éventuel phénomène de départ à l'étranger subi par les néobacheliers, aucun indicateur disponible ne confirme cette hypothèse, hors des hypothèses mentionnées supra. On ne constate ni détérioration du taux de confirmation des vœux sur Parcoursup ni progression significative du nombre de candidats qui nous indiquent avoir d'autres projets que Parcoursup, hors des évolutions induites par les effets de la crise sanitaire qui a affecté les sessions 2020, 2021 et 2022. Ainsi, aucune désaffectation des élèves de terminale à l'égard des formations d'enseignement supérieur proposées en France n'est identifiée. Parcoursup continue de faire connaître davantage les formations reconnues par l'État aux lycéens français (plus de 22 000 formations proposées en 2023 ; la diversité de l'offre se poursuit, notamment avec la croissance de l'offre en apprentissage). Parmi les élèves de terminale scolarisés en France

en 2022 (y.c. AEFÉ), 622 000 se sont inscrits sur Parcoursup. Les variations enregistrées d'une année sur l'autre (635 000 en 2021) sont essentiellement liées à la démographie. L'attractivité de l'enseignement supérieur français augmente, ainsi qu'en témoigne également la progression du nombre de candidats étrangers qui forment des vœux sur Parcoursup. Ainsi entre 2018 et 2023, le nombre de ces candidats internationaux ayant confirmé au moins un vœu en phase principale sur Parcoursup a plus que triplé, passant de 10 200 à 36 500, soit + 258 %. De plus, le taux d'attractivité global de l'enseignement supérieur français auprès des bacheliers de l'AEFE est en constante augmentation et atteint 53,5 % en 2022. Ce taux a notamment progressé de 2 points pour les élèves français issus du réseau AEFÉ. Parcoursup a activement participé à cette dynamique positive en facilitant la mise en visibilité de l'ensemble des formations proposées en France alors même que les possibilités de poursuites d'études de ces lycéens s'inscrivent dans un paysage de forte concurrence internationale. S'agissant des effets négatifs de la procédure Parcoursup sur les lycéens, les enquêtes menées démontrent l'inverse. Afin de mesurer la satisfaction des usagers de la plateforme Parcoursup et identifier les pistes d'amélioration pour les campagnes suivantes, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche publie chaque année une étude d'opinion pour mesurer la satisfaction et l'appropriation de la procédure. L'étude d'opinion réalisée en 2022 montre que Parcoursup est très majoritairement considéré comme un dispositif utile où l'on trouve ce que l'on recherche. Les lycéens saluent toujours le fait d'y trouver toutes les formations reconnues par l'État (89 %), la liberté de choix pour formuler ses vœux (86 %), le fait de donner des indications claires et homogènes pour chaque formation (81 %), le fait de laisser le dernier mot au candidat (80 %). Plus de la moitié des néo-bacheliers déclarent une expérience conforme voire meilleure que leurs attentes de la procédure Parcoursup. La satisfaction quant à l'utilisation des différents services proposés par Parcoursup reste très positive. Plus de 2/3 (68 %) des lycéens déclarent que Parcoursup a facilité leur entrée dans l'enseignement supérieur. Au total, les lycéens peuvent donc faire en toute liberté le choix de partir étudier à l'étranger après avoir été diplômés du baccalauréat. Mais aucune donnée ne confirme que ce phénomène, qui n'est pas nouveau, serait généré par Parcoursup. L'attractivité de la plateforme est constante et le ministère en charge de l'enseignement supérieur poursuit chaque année ses efforts pour améliorer la procédure d'accès à l'enseignement supérieur et ainsi faciliter l'accès des lycéens à l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Victor Catteau](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11071

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7847

Réponse publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9755